



Strasbourg, le 10 novembre 2019

CDCPP-Bu(2019)7
Point 4.1 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la participation démocratique
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

Le Bureau est invité à prendre connaissance des travaux de mise en œuvre du Programme de travail (Annexe 1 à ce document) de la Convention européenne du paysage (www.coe.int/fr/web/landscape), et en particulier, à :

1. Textes de référence du Comité des Ministres

– prendre note du fait que le 16 octobre 2019, lors de leur 1357^e réunion, les Délégués des Ministres ont adopté les recommandations suivantes :

- Recommandation [CM/Rec\(2019\)7](#) du Comité des Ministres aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique ;
- Recommandation [CM/Rec\(2019\)8](#) du Comité des Ministres aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Paysage et démocratie : participation du public.

2. Parties à la Convention

– inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à considérer la possibilité de signer et/ou ratifier la [Convention européenne du paysage](#). Au 30 octobre 2019, 39 Etats ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni ; deux Etats l'ont signée : Islande et Malte ; www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176

– inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à considérer la possibilité de ratifier le [Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage](#) ; prendre note du fait que deux autres Etats ont déposé l'instrument de ratification du Protocole auprès du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe : la Hongrie (11 décembre 2018) et la Slovénie (6 mars 2019). www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/219

3. Politiques nationales du paysage: Système d'information

– se féliciter du développement des politiques nationales du paysage des Etats Parties à la Convention européenne du paysage ;

– inviter les Correspondants nationaux du [Système d'information de la Convention européenne du paysage](#) (Annexe 2 à ce document) à compléter et/ou mettre à jour le questionnaire en ligne pour le 15 décembre 2019, en vue d'élaborer les rapports nationaux des Etats parties à la Convention, et de compléter la [Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage](#) ;

– prendre note des éléments qui suivent :

- un mot de passe a été communiqué pour cela à cet effet par le Secrétariat aux Correspondants nationaux du Système d'information de la Convention européenne du paysage (liste à l'Annexe 2 de ce document);
- ces représentants nationaux sont priés de bien vouloir informer le Secrétariat de la Convention (courriels : maguelonne.dejeant-pons ; susan.moller@coe.int), en cas de changement de nom du représentant national correspondant du Système d'information de la Convention européenne du paysage) ;
- la partie publique du Système d'information est accessible sur le site de la Convention : https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx?=fr

- inviter les représentants des Etats Parties à la Convention, s'ils le souhaitent, à traduire le [Glossaire](#) du système d'information de la Convention européenne du paysage (publication du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire et paysage, 2018, n° 106) ; remercie et félicite l'Institut du patrimoine historique du Ministère de la Culture et du Sport de l'Espagne de l'avoir récemment traduit en [Espagnol](#).

4. Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention

- prendre note du fait que, le 16 octobre 2019 lors de la 1357^e réunion des Délégués des Ministres, le Comité des Ministres a décidé de prendre note du rapport abrégé du CDCPP, tel qu'il figure dans le document CM (2019) 144, dans son ensemble. Ce document indique, au point 10,

« Le CDCPP a pris note du rapport de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage organisée sous les auspices de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres (Strasbourg, 6-7 mai 2019) et a décidé de le transmettre, conformément à l'article 10 de la Convention sur « le suivi de la mise en œuvre de la Convention », pour information au Comité des Ministres[2] ».

[2] Document [CEP-CDCPP \(2019\) 20F](#) ;

- prendre note de préparation de la 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra sous les auspices de la Présidence de la Hongrie du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, au Palais de l'Europe, Strasbourg, mars 2021.

5. Réunions du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention

- prendre note des résultats positifs de la réunion suivante :

-

- [22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux »](#) (Séville, Espagne, 14-16 mars 2019), organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministre de la culture et du sport de l'Espagne, en partenariat avec la Région de l'Andalousie et la Municipalité de Séville. Actes : [Aménagement du territoire européen et paysage, n°116](#) ;

- prendre note de la préparation des réunions suivantes :

- [Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France : « Paysages d'ici et d'ailleurs : regards croisés sur quelques démarches paysagères à différentes échelles, de part et d'autre de frontière »](#), organisées par

le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère de la transition écologique et solidaire de la France, et la collaboration du Collectif Paysages de l'après-pétrole et du Parc naturel régional des Vosges du Nord (Strasbourg et Vosges du Nord, 26-27 novembre 2019) ;

- 24th Réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, et Célébration du 20^e anniversaire de la Convention à haut niveau sur « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* » (Lausanne, Suisse, 19-20 octobre 2020).

Afin de préparer ces événements, la 1^e Réunion du Groupe de travail sur « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* », s'est tenue au Bureau du Conseil de l'Europe, à Paris, le 12 septembre 2019 - [CDCPP-CEP-WG \(2019\) 3F - Rapport](#).

6. Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe

– se féliciter de la tenue de la Troisième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, célébrée le 20 octobre 2019 sur « [Paysage et eau](#) » et remercie tout particulièrement les Etats – Ministère de la construction et de la planification physique de la Croatie ; Ministère de l'environnement de la Finlande ; Ministère de la transition écologique et solidaire de la France ; Ministère de l'agriculture de la Hongrie ; Ministère de l'environnement de la Serbie... –, ainsi que les autres partenaires et acteurs, qui ont organisé des événements à cette occasion.

7. Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

– prend note des décisions du Comité des Ministres concernant la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019), conformément à la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptées le 16 octobre 2019, lors de la 1357^e réunion des Délégués des Ministres :

Décisions

« Les Délégués

...

3. en ce qui concerne la 6^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2018-2019,

- i. saluent les 23 réalisations présentées par les États parties à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (STE n° 176), considérant qu'elles font partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 ;
- ii. attribuent le Prix du paysage à la réalisation suivante :
La renaturation du cours d'eau de l'Aire
République et Canton de Genève, Suisse, et les partenaires suivants :
 - France :
Communauté de communes du Genevois : Archamps, Haute-Savoie, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage ;
 - Suisse :
Communes : Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex ;

- Associations environnementales : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents, (transfrontalière) ; ProNatura Genève, Fonds mondial pour la nature-Genève ; Association d'habitants : « Vivre à Lully » (AVAL) ; Association d'agriculteurs : AgriGenève ; Union maraîchère de Genève ; Bureau : Groupement « Superpositions » ;
- iii. décernent des mentions spéciales identiques du Prix du paysage aux réalisations suivantes :
- Journée d'activités communautaires, « Faisons-le ! », Fonds estonien pour la nature (ONG), Estonie ;
 - Création du Parc urbain national de Kotka, Ville de Kotka, Finlande ;
 - Reconquête des quais de la Seine à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale, Ville de Rouen et métropole de Rouen, Normandie, France ;
 - Entre terre et eau, « Une autre manière de posséder », Consortium « Les hommes de Massenzatica », Italie ;
- iv. reconnaissent la grande valeur de chacune des réalisations présentées, telles qu'elles figurent dans le document CM(2019)144, Annexe IV, et l'importance de les faire connaître comme sources d'inspiration ». Les réalisations ainsi mentionnées sont les suivantes :
- Les colonies de Wortel et de Merksplas : un paysage culturel revalorisé, Vzw Kempens Landschap, Belgique ;
 - Dragodid : préserver les techniques de maçonnerie en pierre sèche de l'Adriatique orientale, Association 4 Grada Dragodid, Croatie ;
 - Parc de bord de mer multifonctionnel à Limassol, Municipalité de Limassol, Chypre ;
 - Les paysages du futur, Université de Copenhague, Danemark ;
 - Développement durable du Canyon de Martvili, Municipalité de Martvili, Géorgie ;
 - Recréation du lac Karla, Région de Thessalie, Grèce ;
 - Initiative de revitalisation du paysage dans l'esprit de la Charte du paysage de Pogányvár, Gouvernements locaux de : Zalaszentmárton, Dióskál, Egeraracs, Esztergályhorváti, Kerecseny, Orosztony, Pacsa, Zalasabar, Zalavár, Hongrie ;
 - L'origine des traditions culturelles lettones : Dikļi, le lieu de naissance du festival de la chanson lettone, Municipalité de Kocēni, Lettonie ;
 - Formation et consolidation du territoire naturel urbanisé de la ville de Telšiai, Administration de la municipalité de district de Telšiai, Lituanie ;
 - Un autre paysage pour Vianden, Union pour le développement et la gestion du Parc Notre Nature, Luxembourg ;
 - Lista, un paysage et un partenariat uniques, Municipalité de Farsund, proposée par le Conseil du Comté de Vest-Agder, Norvège ;
 - Paysage de la culture du vignoble de l'île de Pico, Gouvernement régional des Açores, Direction régionale de l'environnement, Portugal ;
 - Le plan d'aménagement du territoire à vocation spécifique : le paysage culturel de Sremski Karlovci, Institut de planification urbaine et spatiale de Voïvodine, Secrétaire provincial à la planification urbaine et à la protection de l'environnement, gouvernement de la Province autonome de Voïvodine, Serbie ;
 - Sauvegarde et restauration du paysage baroque du Calvaire Banská Štiavnica, Association civique du Fonds pour le calvaire, République slovaque ;
 - Prés-vergers et paysage, Municipalité de Kozje, Slovénie ;
 - Le paysage de l'anse de Bolonia : recherche, planification et intervention, Institut du patrimoine historique andalou du département de la culture du Gouvernement local de l'Andalousie, Espagne ;

- Atlas de paysages du bassin Yeşilırmak, Département d'architecture paysagère, Faculté de sylviculture, Université de Duzce, Turquie;
- Le Sill : Centre national de découverte du paysage, Bardon Mill, Northumberland, Administration du Parc national de Northumberland, Royaume-Uni. »

- prendre note de la tenue de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 6^e session 2018-2019* » et Célébration de la 6^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe à Genève en 2020 ;

- prend note de l'organisation en cours de la 7^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2020-2021), conformément à la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

8. Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- prendre note de la poursuite des travaux destinés à présenter les projets de l'[Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) sur le site de la Convention ;

9. Observatoire du paysage: Plateforme d'information

- prendre note de la mise en place de la [Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage](#), destinée à présenter : les principales thématiques de la Convention ; les rapports de synthèse sur les politiques nationales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention ; les travaux menés pour sa mise en œuvre.

Annexe 1

PROGRAMME DE TRAVAIL ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE 2019-2022¹

*Adoptés par la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
le 7 mai 2019 et par la 8^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage
le 14 juin 2019 (les dates des réunions seront mises à jour)*

Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2019-2022²

Conseil de l'Europe
[Convention européenne du paysage](#)

Série des traités du Conseil de l'Europe - n° 176

Le Programme de travail a pour principaux objectifs de promouvoir la démocratie participative, en maintenant et en approfondissant le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en :

1. Organisant les Conférences biennales du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, conformément au mandat des Comités d'experts établis en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe, chargés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, du suivi de la mise en œuvre de la Convention. (Article 10 de la Convention – Suivi de la mise en œuvre de la Convention) ;
2. Organisant chaque année un ou plusieurs Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention ;
3. Maintenant le Système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et en engageant sa quatrième phase d'activité, avec la préparation des rapports nationaux et régionaux et des rapports thématiques sur les politiques publiques des Parties à la Convention, conformément à la Recommandation CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, adoptée par le Comité des Ministres le 11 décembre 2013 ;
4. Poursuivant l'organisation des Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et des Forums des sélections nationales pour le Prix du paysage (conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et à la Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017) ;
5. Poursuivant l'élaboration de rapports thématiques et de projets de recommandations du Comité des Ministres sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, considérés comme remarquables, du quotidien et dégradés, les eaux intérieures et maritimes étant prises en considération ;
6. Mettant en place des Groupes de travail soutenus par une expertise en vue de préparer des projets de recommandation à l'attention Comité des Ministres ;

1. Le Programme de travail se propose de couvrir la période comprise entre les 9^e et 10^e Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

2. Conseil de l'Europe – Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage :

Dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie [PMM 2011-2019, n° 251, Cead 2561] ;

Dimension territoriale des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable [PMM 2020-2022, n° 2453].

7. Promouvant des synergies sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
8. Contribuant aux débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat.

Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Le Plan d'action se réfère aux articles de la Convention.

1. **Mise en œuvre de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage**

- Organisation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 May 2019 ;
- Organisation de la 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence hongroise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, à partir de mai 2021 ;
- Préparation de la Partie paysage de la 8^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 12-14 juin 2019, et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 4-5 avril 2019 ; Strasbourg, 25-26 novembre 2019) ;
- Préparation de la Partie paysage des réunions du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 2020-2022, et des réunions de son Bureau ;
- Groupe de travail « Paysage, droits et des responsabilités de chacun », (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandations/charte éthique et indicateurs à l'attention de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Développement de la Phase 4 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4) ;
- Groupe de travail « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », (préparation d'un rapport conceptuel et de projets de déclaration et recommandation à l'attention de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Organisation de la 22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019 ;
- Préparation de la 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Célébration du 20^e anniversaire de la Convention à haut niveau sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », Lausanne, Suisse, 19-20 octobre 2020 ;
- Organisation de la 25^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 2021 ;
- Organisation de la 26^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 2022.

Documentation :

- Diffusion de l'ouvrage « Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable », Editions du Conseil de l'Europe, 2018 ;
- Préparation de la Publication de l'ouvrage « Mosaïques du paysage : Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage », éditions du Conseil de l'Europe (à paraître en 2020) ;
- Diffusion des actes de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage », Urgup, Turquie, 1-2 octobre 2014 ;
- Publication des actes de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;

- Publication des actes de la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;
Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Grèce, organisé avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Présidence de la Grèce du Comité des Ministres Larissa, Grèce, mai-novembre 2020 ;
- Analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;
- Préparation de Rapports CEP sur « Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international » (sur la base du Système d'information de la Convention) ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur thématiques générales (paysages industriels et miniers, foresterie, villes nouvelles, paysage et emplois...) et spécifiques (arbres et haies...) » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Paysage péri-urbain et qualité de vie » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Changements climatiques : les nouvelles énergies comme défi pour le paysage » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur l'intégration du paysage dans les politiques sectorielles et thématiques : urbanisme, architecture, silhouettes, espaces verts urbains, santé, loisirs.

Documentation :

- Publication des actes du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine, « Dessiner des politiques du paysage pour l'avenir », organisé avec le Conseil de l'Europe, Trebinje, Bosnie-Herzégovine, 25-26 janvier 2018 ;
- Publication des actes du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie, « Table ronde interministérielle: Intégration du paysage dans les politiques », », organisé avec le Conseil de l'Europe, Tbilissi, Géorgie, 9-10 mars 2018 ;
- Publication des actes de la Conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Croatie, « L'approche intégrée de la protection, de l'aménagement et de la gestion du paysage », organisée avec le Conseil de l'Europe, Zagreb, Croatie, 20 octobre 2018.

3. Mise en œuvre de l'article 6. A. « Mesures particulières : Sensibilisation »

- Préparation de brochures sur la Convention et les recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue Futuroipa sur « Le caractère du paysage, résultat de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (N° 4, 2020/2022) ;
- Promotion d'événements sur le paysage (Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe le 20 octobre, autres journées, fin de semaine, mois, année, festival...) ;
- Journée nationale du paysage organisée pendant la période de la Présidence française du Comité des Ministres, avec le Conseil de l'Europe pour la célébrer la Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, France, octobre 2019 ;

Documentation :

- Diffusion de la revue Futuroipa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Paysage et

espaces publics : l'échelle humaine » (N° 3, 2012).

4. Mise en œuvre de l'article 6. B. « Mesures particulières : Formation et Education »

- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur la formation.

Documentation :

- Publication des actes de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : l'éducation », Tropea, Calabre, Italie, 3-4 octobre 2018 ;
- Diffusion (et possibles traductions dans d'autres langues) des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Publication du rapport sur « Paysage et éducation ».

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ; all
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat ;
- Contribution à la prise en compte du paysage en tant que service écosystémique.

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage, et notamment de l'Observatoire international du paysage et de la Plateforme d'information : www.coe.int/fr/web/landscape ;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage) ;
- Tables rondes interministérielles sur la Convention européenne du paysage ;
- Réunions d'information sur la Convention européenne du paysage.

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

- Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets ;
- Etablissement d'un réseau d'observatoires du paysage et universités.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et coopération transfrontalière », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
- Diffusion de la revue Futuroipa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Le paysage et la coopération transfrontalière » (N° 2, 2010).

8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Organisation d'une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion des 10^e et 11^e Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 6-7 mai 2019 et Strasbourg, 2021), et à l'occasion d'autres événements ;
- Organisation de 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de 7^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2020-2021) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de 8^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2022-2023) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 6^e Session 2018-2019 », Genève, 2020 ;
- Organisation de la 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 7^e Session 2020-2021 », 2022.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015 », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- Publication des actes de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016- », Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018 ;
- Diffusion et traductions dans diverses langues de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Diffusion et traductions dans diverses langues de la Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017 ;
- Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » pour la 6^e Session du Prix 2018-2019 (Série « Conseil de l'Europe, territoire et paysage », 2020) ;
- Présentation en ligne des réalisations de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Poster sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

*

*

Annexe 2

Correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Etat	Région	Profil	Nom	Prénom
Andorre		National	ROSSELL SOLER	Marc
Arménie		National	GALSTYAN	Tigran
Azerbaïdjan		National	PASHAYEV	Jeyhun
Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Regional	LEROY	Isabelle
Belgique	Flandre	Regional	DE MEYER	Sarah
Belgique	Wallonie	Regional	DECONINCK	Mireille
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Bosnie-Herzégovine	Regional	ABDIJEVIC	Lamija
Bosnie-Herzégovine	République de Srpska	Regional	RADOSEVIC	Dejan
Bulgarie		National	NACHEVA	Veradina
Chypre		National	HADJISAVVA-ADAM	Irene
Conseil de l'Europe		Administrator	MOLLER	Susan
Conseil de l'Europe		Administrator	ELCL6	John
Conseil de l'Europe		Administrator	NUNES	Susana
Croatie		Delegate	BOJIC	Mirna
Croatie		Delegate	GOJEVIC	Ingrid
Croatie		Delegate	VIDAKOVIĆ	Martina
Croatie		Delegate	BONACCI	Duje
Croatie		National	DUMBOVIĆ BILUŠIĆ	Biserka
Danemark		National	GINSBAK	Anette
Espagne		National	CARO	Carmen
Espagne	Catalogne	Regional	PUIGBERT	Laura
Espagne	Communauté de Valence	Regional	MATAMOROS	Consuelo
Espagne	Communauté de Madrid	Regional	MERINO	Pilar
Espagne	Communauté Forale de Navarre	Regional	IRIGARAY	Susana
Espagne	Castille et Léon	Regional	ARNAIZ	Benito
Espagne	Estrémadure	Regional	ALFONSO	Juana
Espagne	Estrémadure	Regional	CANO	Javier
Estonie		National	PALM	Piret
Finlande		National	HEIKKILÄ	Tapio
France		National	TRANSY	Julien
Géorgie		National	TUMANISHVILI	Marina
Grèce		National	STEFANI	Efi
Hongrie		National	KINCSES	Krisztina
Irlande		National	ROCHE	Nessa
Italie		National	MANIERI ELIA	Giovanni
Lettonie		National	GRANTA	Dace
Lituanie		National	ŽOLYNAS	Mindaugas
Luxembourg		National	PHILIPPART	Robert
Macédoine du Nord		National	CAVDAROVA	Valentina
Monténégro		National	LJESKOVIC MITROVIC	Sanja
Norvège		National	JUST-MORTENSEN	Liv Kirstine
Pays-Bas		National	ROS	Peter

Pologne	National	KOSEWSKA	Maigorzata
Portugal	National	RODRIGUES	Marta
République de Moldova	National	SERBINOS	Olga
République slovaque	National	CSONTOS ŠIMOŇÁKOVÁ	Zlatica
République tchèque	National	TOBIKOVA	Julia
République tchèque	Delegate	TÓBIKOVÁ 2 - DELEGATE	Júlia
Roumanie	National	GINAVAR	Anca Ileana
Royaume-Uni	National	TUNNICLIFFE	Sarah
Saint-Marin	National	MAZZA	Lucia
Serbie	National	FILIPOVIC	Biljana
Slovénie	National	HLADNIK	Jelena
Suède	National	GREN	Leif
Suisse	National	RUDAZ	Gilles
Turquie	National	ÇETİN SÖNMEZ	Gülhan
Ukraine	National	LEGKA	Olena

*